

Plan de cours

COURS : **Éthique et politique**

PROGRAMMES : Formation générale

DISCIPLINE : 340 PHILOSOPHIE

Pondération : | Théorie : 3 heures | Pratique : 0 heure | Étude personnelle : 3 heures

PROFESSEUR(S) DU COURS-GROUPES	BUREAU	☎ poste	✉ courriel ou site web
Étienne Marcotte	E-117	3372	etienne.marcotte@college-em.qc.ca

PÉRIODE DE DISPONIBILITÉ AUX ÉTUDIANTS

À remplir par les étudiants

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Avant-midi					
Après-midi					

COORDONNATEUR DU DÉPARTEMENT	BUREAU	☎ poste	✉ courriel
THOMAS DOMMANGE	E-117	6135	
THIERRY LAYANI	E-116	6013	

« Il faut donc savoir qu'il existe certaines matières que nous pouvons connaître, mais sur lesquelles nous ne pouvons point agir : il en va ainsi des mathématiques, de la physique et de la théologie. En revanche, il en est d'autres qui, étant soumises à notre pouvoir, sont pour nous aussi bien objet de connaissance que d'action. En l'espèce, ce n'est pas l'action qui est en vue de la connaissance, au contraire c'est la connaissance qui est en vue de l'action, car dans ces matières c'est l'action qui est la fin. Puisque la matière est en l'occurrence la politique, voire la source et le fondement des formes droites d'organisation politique, et que toute réalité politique est soumise à notre pouvoir, il est clair que la matière présente n'est pas ordonnée en priorité à la connaissance, mais à l'action » (Dante, *De la Monarchie*, l. I, c. II).

Caractère problématique de la démocratie

Ce troisième et dernier cours obligatoire de philosophie nous invite à réfléchir sur des enjeux éthiques et politiques, ce qui implique notamment les questions de justice. Nous étudierons dans le cadre de ce cours le problème plus précis du rapport de la justice au régime politique qu'est la démocratie.

Penser la politique exige de réfléchir sur la nature de l'être humain, notamment sur son caractère à la fois rationnel, caractérisé par la maîtrise de soi, et passionnel, caractérisé par la perte de maîtrise de soi. Il se dégagera alors, à partir de cette réflexion, une conception de la justice qui lui sera correspondante. Dans cet ordre d'idées, le problème de savoir si les humains sont égaux ou inégaux de nature a une incidence importante sur notre conception de la justice et sur sa réalisation dans un cadre politique. Si les humains sont inégaux, il serait juste que le fort dirige le faible ou encore que le maître dirige l'esclave. Inversement, si les humains sont égaux, il peut alors sembler injuste que les uns soient dirigeants et les autres dirigés. Par conséquent, penser la démocratie implique notamment de rechercher l'aspect de la nature humaine qui justifie le choix de ce régime politique et comment ce régime répond à cette vision de l'humanité.

Nous étudierons également la capacité des individus, des groupes sociaux et de la collectivité à trouver leur place dans ce genre de régime. Dans cette optique, nous porterons un regard sur l'apparition et les développements de la démocratie dans l'histoire, afin de confronter les expériences de ce régime aux critiques de penseurs comme Aristote, Augustin et Tocqueville. Nous verrons notamment comment la

conception contemporaine de la démocratie est éloignée avec celle adoptée à d'autres époques.

En effet, il y a parfois méprise sur la nature de la démocratie. Par exemple, nous associons aujourd'hui étroitement les droits de la personne à la démocratie. Pourtant, la démocratie a existé dans l'histoire indépendamment de la notion de droit de la personne, mettant notamment plutôt l'accent sur une souveraineté populaire qui n'est pas toujours respectueuse de ce droit. Également, nous considérons habituellement que la souveraineté populaire s'exprime dans la procédure électorale, mais nous oublions que l'élection a souvent été associée dans l'histoire à une mesure aristocratique qui vise la nomination des meilleurs dirigeants politiques, ce qui est également contradictoire avec l'idée de souveraineté populaire.

De tout temps, l'égalité est un principe fondamental de la démocratie, ce qui concorde mal avec un pouvoir élu qui a un pouvoir propre ne serait-ce que le temps d'un mandat. L'élection n'étant jamais parfaitement égalitaire. C'est entre autres pourquoi Aristote affirme que « La démocratie est la constitution où l'on se partage les magistratures par le sort ; l'oligarchie, d'après le cens ; l'aristocratie en raison de l'éducation » (Aristote, *Rhétorique*, l. I, c.8). Ici, le tirage au sort, combiné à des mandats courts, est considéré comme la mesure la plus égalitaire de distribution du pouvoir. L'égalité est encore centrale aujourd'hui dans la mesure où c'est elle qui fonde en partie notre conception contemporaine du droit, mais cette égalité n'est pas vraiment consacrée sur le plan de l'exercice du pouvoir.

La remise en question du caractère bénéfique de la démocratie est presque généralisée dans l'histoire, ce qui peut rendre curieux notre attachement à ce régime. Est-ce que la démocratie répond bien au désir de voir réaliser une idée de la justice respectueuse d'une conception adéquate de l'être humain? Nous verrons dans cette optique comment la vertu et l'excellence peuvent difficilement se déployer dans un régime politique de nature démocratique. Nous allons également constater que ce régime a été souvent considéré au cours de l'histoire comme un mode de gouvernement qui fait obstacle au bien des meilleurs citoyens. Enfin, la démocratie est perçue comme le régime qui remet une trop grande partie du pouvoir entre les mains de personnes trop peu instruites et trop vulnérables face aux discours démagogiques.

Nous pouvons aussi observer une tendance à opposer le point de vue des élites à ce qui a été appelé le « gros bon sens » de la population en général, comme si le point de vue des élites faisait obstacle à la démocratie. Nous verrons à ce sujet les effets bénéfiques et nuisibles du populisme et de la démagogie comme prise de contrôle des passions populaires en opposition à une maîtrise rationnelle de soi. Enfin, toutes ces réflexions nous permettront de porter un regard sur les institutions politiques contemporaines. Sont-elles véritablement démocratiques? Est-il toujours souhaitable qu'elles soient plus démocratiques?

Séquences du cours (à titre indicatif)

Première séquence : Aristote : Semaines 1 à 6

Aristote (384-322) sépare les réflexions sur l'éthique et la politique des autres domaines de savoir comme la théorie et les mathématiques, les premières posant des difficultés particulières. En effet, il est difficile, voire impossible, d'en arriver à une certitude touchant les problèmes éthiques et politiques. Les conclusions théoriques y sont rarement certaines et sont plus souvent hypothétiques. Cette difficulté implique également que même les bonnes règles ne trouvent pas toujours une application universelle. Ceci remet en question la certitude de notre jugement sur la démocratie et l'opportunité de voir ce régime généralisé à tous les peuples, même s'il pouvait être bon et utile pour quelques-uns d'entre eux. Parallèlement, ceci pose également la difficulté d'identifier une notion de justice qui soit absolue, qui soit indépendante des intérêts particuliers et le mouvement passionné de la population.

Aristote nous propose une typologie des régimes politiques relativement simple à articuler. C'est à partir de cette classification qu'il nous sera possible de porter un regard plus approfondi sur la notion de démocratie. Il remarque que les caractéristiques fondamentales de la démocratie sont l'égalité et la liberté. Cette égalité se caractérise notamment par l'idée que personne ne devrait gouverner les autres de manière permanente et que chacun devrait gouverner et être gouverné tour à tour. Il voit dans ce genre d'approche une série de problèmes, comme une vision trop partielle de la justice.

Seconde séquence : christianisme et Moyen Âge : Semaines 7 et 8

Il semblerait, en occident, que ce soit dans la foulée du christianisme que s'est implantée avec force l'idée selon laquelle tous les humains sont naturellement égaux, favorisant en apparence une conception démocratique. Cette égalité est fondée sur des caractéristiques communes à tous les êtres humains, c'est-à-dire le caractère libre de chacun, la capacité rationnelle de se maîtriser et le risque de s'abandonner à l'esclavage des passions. Nous observons pourtant parmi les chrétiens des inégalités politiques impliquant notamment une distinction entre gouvernants et gouvernés.

Augustin (354-430) propose une explication à ce sujet. Il relève deux ordres de vie sociale, un parfaitement juste et éternel, qu'il nomme la cité de Dieu, et l'autre imparfait, matériel et temporel, qui est le monde dans lequel nous vivons. Ce dernier est caractérisé par l'obligation de s'adapter aux conditions de vie matérielles et temporelles, ce qui implique l'obligation d'en arriver à des compromis relativement à la justice ainsi que l'idéal égalitaire. Plus précisément, il n'y a pas lieu de souhaiter les inégalités pour elles-mêmes, mais en vertu des conditions qui nous déterminent de manière circonstancielle. Il peut être alors convenable de s'en remettre provisoirement à un pouvoir supérieur pour préserver la paix et un minimum de justice. Autrement dit, l'inégalité vise à compenser

d'une certaine manière les défauts de notre condition en valorisant une autorité qui excelle sur le plan de la force, de la raison, de la sagesse et de la justice par rapport au commun des mortels.

Troisième séquence moderne : Semaines 9 à 15

Tocqueville (1805-1859), qui a étudié la politique américaine à ses débuts, a fait ressortir certains problèmes de la démocratie dans sa forme moderne. Il craint que la très forte tendance à l'égalité des sociétés démocratiques puisse avoir pour impact de freiner l'émergence de personnes excellentes en raison de leur vertu. Il s'inquiète aussi du développement d'un individualisme menaçant les liens qui unissent les différentes composantes d'une société. Il craint également l'instabilité de l'ordre politique dans les démocraties, dans la mesure où le pouvoir dépend de la volonté populaire et qu'il considère est plus enclin à se laisser porter par la fluctuation de ses passions et de ses caprices. Le génie de l'œuvre de Tocqueville est d'avoir su non seulement critiquer brillamment la démocratie, mais aussi d'avoir identifié et proposé des mesures réduisant les impacts négatifs de ce régime.

Matériel requis (obligatoire)

- A. de Tocqueville, *De la démocratie en Amérique*, tome II, Paris, Gallimard, Folio, 1961.
- Un recueil de textes contenant des extraits de l'*Éthique à Nicomaque* et des *Politiques* d'Aristote, de *La cité de Dieu* d'Augustin et du premier tome *De la démocratie en Amérique* de Tocqueville doit être acheté (# 27 210).

Évaluations

1) **Premier travail** : (30% de la note, 800 à 1000 mots)

- **Explication** : Étude visant à expliquer le rapport entre la conception de l'être humain, la conception de la justice et les régimes politiques.

Remise du travail : 6^e semaine

2) **Deuxième travail** : (40% de la note, 1000 à 1200 mots)

- **Commentaire critique** : Analyse critique de la place apparemment grandissante de la notion d'égalité dans la vie politique.

Remise du travail: 11^e semaine

3) **Examen final** : (30% de la note, 900 mots)

- **Dissertation** : Analyse critique de la démocratie.

En classe : 15^e semaine

Les travaux seront évalués en fonction des **critères** suivants :

- Démonstration d'une bonne compréhension des textes.
- Capacité à synthétiser.
- Clarté des explications.
- Cohérence.

Exigences et conditions

(1) Note de passage

La note de passage du cours est de 60 %.

(2) Présence aux évaluations

Aucune reprise ne sera accordée si un étudiant est absent au moment d'un examen ou de toute autre évaluation en classe, à moins, bien sûr, de raisons graves ou d'entente préalable avec le professeur.

(3) Remise des travaux

Le département de philosophie, en guise de politique relative aux retards dans la remise des travaux, a adopté les *principes* suivants :

- 1) Les travaux doivent être remis à temps. *Aucun retard* n'est donc *permis*, à moins d'une entente avec le professeur.
- 2) Une telle entente n'exclut pas qu'une *pénalité* soit imposée à l'étudiant retardataire.
- 3) Le cas échéant, cette pénalité ne doit pas dépasser un *maximum* raisonnable.
- 4) Ce maximum est fixé comme suit : a) quotidiennement : 5 % de la note du travail ; b) au total : 10 % de la note du travail.

Les travaux sont remis en main propre au professeur par l'étudiant lui-même.

(4) Présentation matérielle des travaux

L'étudiant doit respecter les « *Normes de présentation matérielle des travaux écrits* » adoptées par le Collège. Ces normes sont disponibles **sous la rubrique « Aides à la recherche »** des centres de documentation du Collège. Voici les adresses :

CRD du campus de Longueuil : CRD de l'ÉNA :

www.collegeem.qc.ca/biblio www.ena.collegeem.qc.ca/crdena

Tout travail ou examen doit être rédigé proprement, sans tache ni rature, à l'ordinateur de préférence (à double interligne), sinon à l'encre bleue ou noire. Il est remis sur des

feuilles de grandeur standard, sans déchirure ; il est « broché » s'il a plus d'une page. Un travail brouillon est à recommencer et se voit pénalisé pour le retard qui en découle.

(5) Qualité de la langue française

La qualité du français est indissociable de l'exposition claire des idées. Elle sera donc évaluée. Conformément à la politique du Collège, le Département de philosophie a fixé à 10% de la note de chaque travail la pondération accordée à la qualité du français. Un nombre de fautes excessif entraînera la note 0 à cette rubrique. Un travail dont la lisibilité est par trop affectée par la mauvaise qualité du français est à reprendre et se voit pénalisé pour le retard qui en découle.

(6) Plagiat

Toute forme de plagiat entraîne un « 0 » comme note. Un travail est taxé de plagiat aussitôt que, **en totalité ou en partie**, il n'a pas été rédigé par l'étudiant lui-même.

Participation au cours

La politique du département de philosophie quant à l'absence répétée s'appliquera dans ce cours :

- 1) Un étudiant qui aura été absent à plus de 10% de la période totale prévue pour un cours sera invité à rencontrer son professeur, qui l'aviserá des conséquences possibles de sa(ses) prochaine(s) absence(s).
- 2) Est susceptible de n'être plus admis en classe tout étudiant qui, malgré cette invitation et cet avis, se sera absenté à plus de 20% de la période totale prévue pour un cours.
- 3) En ce cas, la note portée au bulletin est la note totale obtenue (compilée ou non) au moment de l'expulsion.

Toute utilisation pendant la période de classe d'un **téléphone cellulaire** ou d'un **ordinateur portable** est interdite et peut entraîner l'expulsion immédiate de l'étudiant.

Bibliographie

- H. Arendt, *Condition de l'homme moderne*, Paris, Calmann-Lévy, 1961, 368 pages.
- Aristote, *Éthique à Nicomaque*, Paris, GF-Flammarion, 2004, 560 pages.
- P. Aubenque, *La prudence chez Aristote*, Paris, PUF, 1963, 220 pages.
- S. Audier, *Tocqueville retrouvé : genèse et enjeux du renouveau tocquevillien français*, Paris, Vrin, 2004, 319 pages.
- J.-L. Benoît, *Comprendre Tocqueville*, Paris, A. Collin, 2004, 216 pages.
- J. M. Blythe, *Le gouvernement idéal et la constitution mixte au Moyen Âge*, Paris, Cerf, 2005, 522 pages.
- P. Breton, *L'incompétence démocratique : la crise de la parole aux sources du malaise politique*, Paris, Découverte, 2006, 262 pages.
- R. Bodéüs, *Le véritable politique et ses vertus selon Aristote*, Louvain-la-Neuve, Peeters, 2004, 199 pages.
- F. Fukuyama, *La fin de l'histoire et le dernier homme*, Paris, GF-Flammarion, 1992, 452 pages.
- M. H. Hansen, *La démocratie athénienne, À l'époque de Démosthène*, Paris, Belles lettres, 1993, 493 pages.
- G. W. F. Hegel, *La positivité de la religion chrétienne*, Paris, PUF, 1983, 138 pages.
- G. W. F. Hegel, *Principes de la philosophie du droit*, Paris, GF-Flammarion, 1999.
- T. Hobbes, *Le citoyen ou les fondements de la politique*, Paris, GF-Flammarion, 1982, 455 pages.
- E. Kant, *Vers la paix perpétuelle ; Que signifie s'orienter dans la pensée ? ; Qu'est-ce que les Lumières ? ; et autres textes*, Paris, GF-Flammarion, 1991, 206 pages.
- P. Manent, *Enquête sur la démocratie : études de philosophie politique*, Paris, Gallimard, 2007, 472 pages.
- Montesquieu, *De l'esprit des lois*, Paris, GF-Flammarion, 2006, 2 tomes.
- Platon, *La république*, Paris, GF-Flammarion, 2002, 800 pages.
- P. Rosanvallon, *La démocratie inachevée : histoire de la souveraineté du peuple en France*, Paris, Gallimard, Folio, 2003, 591 pages.
- J.-J. Rousseau, *Du contrat social*, Paris, GF-Flammarion, 2001, 256 pages.
- A. de Tocqueville, *De la démocratie en Amérique*, Paris, GF-Flammarion, 1981, 2 tomes.

Les sources tirées d'internet présentent encore de nombreux problèmes, notamment du point de vue du bienfondé des informations et de la crédibilité de ceux qui produisent les différents sites. Cependant, nous retrouvons cependant des sites qui donnent accès à des ouvrages entiers, gratuits et libres de tout droit d'auteur. Vous pouvez à ce sujet consulter notamment le site internet <http://classiques.uqac.ca/>. Vous y retrouverez des textes de Rousseau, Hobbes, Freud, Tocqueville et bien d'autres.